

LOI N° 012 /PR/00

*Portant ratification de l'accord de prêt conclu entre
la République du Tchad et la Banque Islamique de
Développement (BID) relatif au Développement rural intégré
de la région du Borkou - Ennedi - Tibesti (BET).*

Vu la Constitution ;

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 31 Mai 2000 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de 2.500.000 Dinars Islamiques (D.I) signé le 03 Novembre 1999 entre la République du Tchad et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de développement rural intégré de la région du Borkou - Ennedi - Tibesti (BET).

Article 2 : - La Présente Loi sera enregistrée, publiée au journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 30 Juin 2000



IDRISS DEBY